Réunion de Poitiers

Bilan de la COP21 et perspectives pour résoudre la crise environnementale

2 Intervenants : Michel Marchand et Aurélien Bernier

Les deux exposés complémentaires ont permis de situer les enjeux de la COP21 et de tracer des perspectives par rapport à la crise écologique majeure et planétaire.

1) Exposé de Michel Marchand

Il a été rappelé l'origine de la Convention cadre des Nations Unies sur les changement climatiques. Signée en 1992, cette Convention internationale se dote d'un organisme scientifique expert (le GIEC) et d'un processus de négociation permanent constitué par des conférences annuelles (les COP). Plusieurs remarques ont été avancées pour situer la nature de la Convention : la question climatique est un enjeu de société qui déborde le champ strict de l'environnement, l'objectif de la Convention est de stabiliser le système climatique en-dessous d'un seuil de dangerosité, selon une base d'équité entre les États et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées, la Convention stipule que le commerce international ne doit pas être entravé, enfin sur le plan juridique, il n'y a pas de puissance régalienne pour imposer un tel texte international, il ne s'impose aux États seulement si ceux-ci l'acceptent.

Les remarques sur la Convention cadre des Nations Unies, le déroulement des précédentes COP, permettent de mieux resituer les enjeux qui ont présidé à l'ouverture de la COP21 à Paris,: (i) le texte est-il juridiquement contraignant, (ii) les contributions (volontaires des États) de réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) permettent-elles de limiter le réchauffement en dessous de 2°C (seuil de dangerosité adopté par les États), (iii) l'aide promise aux États pauvres et les plus vulnérables sera-t-elle effective et comment, (iv) le respect des droits humains pour guider l'action des politiques climatiques des États est-il intégré dans l'Accord de Paris ?
A toutes ces questions, les réponses sont négatives, c'est donc un nouveau constat d'échec. Pour comprendre la logique de cet échec, on peut noter deux absences de taille dans l'Accord de Paris : toute mention au mot énergie est délibérément occultée, que ce soit « *énergies fossiles»*, « *énergies renouvelables* », « *désinvestissement des énergies fossiles* » qui sont les pierres angulaires de toute transition énergétique. La seconde absence concerne toute référence au commerce international, ce qui exonère de tout effort l'aviation civile et le fret maritime.

Si l'Accord de Paris ne prévoit aucune contrainte, il ouvre la porte grande ouverte à de fausses solution en recherchant, comme le stipule l'article 4 un équilibre entre les émissions anthropiques de GES et les capacités d'absorption des GES par les milieux naturels. La recherche d'un tel «équilibre» signifie à la fois la renonciation à vouloir atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES dans l'atmosphère (pourtant décrits de manière précise par le GIEC) et l'ouverture à la financiarisation de la nature, aux projets de géo-ingéniérie et au développement d'une agriculture dite «climato-intelligente» dans laquelle s'engouffrent multinationales et gouvernements.

D'autres perspectives existent évidemment, mais nécessitent des choix politiques différents au système économique néo-libéral actuel mondialisé. Ceci signifie au moins la possibilité de formuler une autre pensée autorisant le débat démocratique, en ouvrant le débat sur la mise en place d'un protectionnisme basé sur des exigences écologiques et sociales, sur le retour à la souveraineté nationale et populaire (principe fondamental d'une démocratie) et non à une délégation de pouvoir à une Commission non élue.

Le seul point positif de la COP21 est le fait d'avoir entériné au niveau international les enjeux liés aux changements climatiques et d'en avoir précisé les objectifs pour en limiter les conséquences. C'est à chaque pays de définir quelles sont les trajectoires énergétiques, économiques et sociales pour y parvenir et de tisser des liens avec les autres États s'inscrivant dans des trajectoires similaires.

2) Exposé d'Aurélien Bernier

En matière de perspectives, il est avancé que la crise environnementale est avant tout une crise de surproduction. Nous consommons chaque année 150% du stock annuel de ressources renouvelables (empreinte écologique) et une part toujours croissante de ressources non renouvelables. Il convient par conséquent d'assumer l'idée de décroissance, à condition de lui donner un contenu politique, c'est à dire sortir d'une logique d'organisation de la société autour du productivisme.

Une telle décroissance n'a rien à voir avec des politiques d'austérité visant à réduire les politiques d'éducation et de santé, les services publics ou la culture qui contribuent au lien social. Il ne s'agit pas non plus d'imposer aux classes les plus défavorisées des réductions de dépenses dans des domaines vitaux, comme l'alimentation ou le logement. La question centrale est la répartition équitable des richesses utiles.

L'objectif dans un premier temps est de ramener l'empreinte écologique au niveau des capacités de la biosphère. Un tel objectif appliqué à la France signifie de réduire d'un tiers la consommation matérielle globale, segmentée en trois grandes composantes : la consommation des ménages, celle des administrations et la consommation intermédiaire des entreprises. Différentes aspects sont avancés : l'efficacité des procédés de fabrication, le critère d'utilité, l'obsolescence programmée développée par l'industrie, le contrôle de la publicité, les enjeux liés au logement (isolation des bâtiments) et aux déplacements (transports communs), la limitation du consumérisme (tarification ou fiscalité adaptées).

Si la surconsommation doit être perçue comme un effet secondaire du capitalisme, l'enjeu politique d'une telle approche devient le suivant : peut-on arriver à mettre en regard les contraintes inévitables pour réduire la surconsommation vis-à-vis des avancées sociales (plein emploi, conditions de travail, meilleurs salaires, réduction du temps de travail, sécurité sociale, santé publique) procurées par une politique de démondialisation et de distribution équitable des richesses. Aurions nous perdu l'audace d'envisager un tel choix ?